



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE N°3

Nombre de conseillers en exercice : 50
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers présents et représentés : 29
Quorum : 26
Date de convocation : 26/09/2023
Date d'affichage de la convocation : 26/09/2023
Secrétaire de séance : M. LARROZE Lucien

Le 2 octobre de l'année deux mille vingt-trois à 14h30
à Hagetmau – Salle des fêtes à Gamarde-les-Bains

Le Conseil Syndical du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB), légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LABADIE.

La séance est ouverte

Le procès-verbal du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présence *	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présence *	Excusés, procuration à
AMAROT Serge (Délégué Titulaire)	P		DUPREUILH Patrick (Délégué Titulaire)	A	
BARON David (Délégué Titulaire)	P		DUSSAU Paul (Délégué Titulaire)	A	
BATS Rosine (Déléguée Titulaire)	P		DUTOYA Éric (Délégué Titulaire)	P	
BAZILE Jean-Patrick (Délégué Titulaire)	A		FALCOU Dominique Délégué Titulaire)	P	
BOUDIGUE Xavier (Délégué Titulaire)	P		FARTHOUAT Jean- Jacques (Délégué Titulaire)	P	
BOULIN Thierry (Délégué Titulaire)	P		LABADIE Bernard (Délégué Titulaire)	P	
CANTON Jean (Délégué Titulaire)	E	LARROZE Lucien	LABAT Alain (Délégué Titulaire)	P	
CARJUZAA Fabien (Délégué Suppléant)	A		LABORDE Benoît (Délégué Titulaire)	A	
CARRERE Sébastien (Délégué Titulaire)	P		LABORDE Clément (Délégué Titulaire)	P	
CASSOU-LALANNE Claude (Délégué Titulaire)	P		LAFARGUE-ANACLET Geneviève (Déléguée Titulaire)	P	

COMITÉ SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2023 – PROCÈS-VERBAL

CAZAUBON Isabelle (Déléguée Titulaire)	A		LAFON Karine (Déléguée Titulaire)	P	
COSTADOAT Pierre (Délégué Titulaire)	A		LALANNE Guillaume (Délégué Titulaire)	P	
DE FILIPPO Danielle (Déléguée Titulaire)	A		LAMUDE Patricia (Déléguée Titulaire)	A	
DE LESDAIN François (Délégué Titulaire)	P		LARREZET Robert (Délégué Titulaire)	P	
DEBIN Thomas (Délégué Titulaire)	A		LARROZE Lucien (Délégué Titulaire)	P	
DEGOS Eric (Délégué Titulaire)	A		LOUBÈRE Sébastien (Délégué Titulaire)	A	
DEHEZ Gérard (Délégué Titulaire)	A		MAILLOT Marie-Christine (Déléguée Titulaire)	P	
DESLOUS Christian (Délégué Titulaire)	P		MARINÉ Benoît (Délégué Titulaire)	A	
DUBECQ Francis (Délégué Titulaire)	A		MONJARET Patrick (Délégué Titulaire)	E	LABADIE Bernard
DUBICQ Gilbert (Délégué Titulaire)	P		MOURA Jean-Pierre (Délégué Titulaire)	A	
DUCOS Christian (Délégué Titulaire)	A		SAINT PALAIS Thierry (Délégué Titulaire)	A	
DUCOURNAU Nadège (Déléguée Titulaire)	P		TAFFARD Benoît (Délégué Titulaire)	A	
DUFAU Jean-Jacques (Délégué Titulaire)	P		TASTET Bernard (Délégué Titulaire)	P	
DUPONT-BRETHES Jean-Yves (Délégué Titulaire)	A		TASTET Christophe (Délégué Titulaire)	A	
DUPOUY Philippe (Délégué Suppléant)	A		TERNUS Henri (Délégué Titulaire)	P	
DUPOUY Emmanuel (Délégué Titulaire)	P		VIGNES Jean-Claude (Délégué Titulaire)	A	

** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A= Absent*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES.....	3
1. Délibération portant renouvellement des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et d'Attribution des Marchés (CAM)	3
1.1 La Commission d'Appels d'Offres.	3
1.2 La Commission d'Attribution des Marchés.	4
AFFAIRES BUDGÉTAIRES.....	6
2. Décision modificative N°1 au Budget Primitif 2023.....	6
3. Délibération « Valorisation des actions du syndicat »	7
TRAVAUX ET ACTIONS.....	8
4. Les travaux	8
Travaux : Désencombrement Raisoné et Gestion de la Ripisylve.	8
Travaux : Gestion des plantes invasives.	8
Travaux : Plantations.	9
Travaux : Annexes Hydrauliques.	9
Travaux : Continuité écologique.....	10
Travaux : Renaturation du Gabasset.	10
5. Les études	10
Etudes : Etude de pré-localisation des zones humides.	10
Etudes : Etude de définition d'un plan de gestion 64/65.....	11
ANIMATION ET COMMUNICATION	11
6. Les animations	11
Animations solaires.	11
Animation Technicien rivière.	12
7. La communication	12

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Délibération portant renouvellement des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et d'Attribution des Marchés (CAM)

1.1 La Commission d'Appels d'Offres.

Exposé des motifs

VU le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-5, L.1414 et suivants,

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

VU la délibération DCS2020_07 en date du 22/09/2020 élisant le Président du syndicat,

VU la délibération DCS2020_14 en date du 06/10/2020 constituant la CAO du syndicat,

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élus feront partie des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés de travaux, les marchés de fournitures et services, les marchés de prestations intellectuelles, les maîtrises d'œuvre dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Monsieur le Président, rappelle au Comité Syndical qu'il est nécessaire de renouveler un membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) suite au décès d'un membre de cette dernière.

Nombre de listes déposées : 1

Aussi, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de la liste déposée et qui composera la Commission d'Appel d'Offres du SGLB.

Il est proposé la liste suivante :

Président :

Monsieur LABADIE Bernard

Membres Titulaires :

Monsieur DUFAU Jean-Jacques

Monsieur LALANNE Guillaume

Monsieur TASTET Bernard

Monsieur LARROZE Lucien

Monsieur TERNUS Henri

Membres Suppléants :

Monsieur AMAROT Serge

Monsieur BOUDIGUE Xavier

Monsieur CASSOU-LALANNE Claude

Monsieur DUBICQ Gilbert

Monsieur LABAT Alain

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE DE :**

- PROCLAME la composition de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Monsieur LABADIE Bernard (Président)
Monsieur DUFAU Jean-Jacques (Membre Titulaire)
Monsieur LALANNE Guillaume (Membre Titulaire)
Monsieur TASTET Bernard (Membre Titulaire)
Monsieur LARROZE Lucien (Membre Titulaire)
Monsieur TERNUS Henri (Membre Titulaire)
Monsieur AMAROT Serge (Membre Suppléant)
Monsieur BOUDIGUE Xavier (Membre Suppléant)
Monsieur CASSOU-LALANNE Claude (Membre Suppléant)
Monsieur DUBICQ Gilbert (Membre Suppléant)
Monsieur LABAT Alain (Membre Suppléant)

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élue, feront partie avec voix délibératives des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils européens et nécessitant une procédure en appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Président du SGLB.

- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

1.2 La Commission d'Attribution des Marchés.

Exposé des motifs

De plus, en dessous des seuils d'appels d'offres, il n'est pas obligatoire de se réunir sous la forme d'une CAO. Le syndicat peut constituer une Commission d'Attribution des Marchés (CAM) ayant le même rôle que la CAO, mais n'ayant pas de règle de quorum.

Le Comité Syndical décide de procéder à la création d'une Commission d'Attribution des Marchés (CAM).

Considérant que la CAO n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Considérant que la Commission d'appel d'offres (CAO) constituée par délibération DCS2023_17 du Comité syndical en date du 02/10/2023 n'est pas l'autorité compétente pour attribuer les Marchés Publics à Procédure Adaptée (MAPA).

Considérant qu'il est ainsi possible de constituer une Commission d'attribution des Marchés Publics chargée d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres présentées par les candidats.

Il est en conséquence proposé de créer une Commission Consultative temporaire ne pouvant excéder la durée du mandat en cours, désignée « Commission d'Attribution des Marchés (CAM) » dont le rôle sera de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires des Marchés Publics.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au comité syndical que la composition de la Commission d'Attribution des Marchés « CAM » soit identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

En conséquence, la liste proposée est la suivante :

Président :

Monsieur LABADIE Bernard

Membres Titulaires :

Monsieur DUFAU Jean-Jacques

Monsieur LALANNE Guillaume

Monsieur TASTET Bernard

Monsieur LARROZE Lucien

Monsieur TERNUS Henri

Membres Suppléants :

Monsieur AMAROT Serge

Monsieur BOUDIGUE Xavier

Monsieur CASSOU-LALANNE Claude

Monsieur DUBICQ Gilbert

Monsieur LABAT Alain

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE DE :**

-DECIDE de la création d'une Commission d'Attribution des Marchés « CAM » pour tous les marchés publics à procédure adaptée ;

-DECIDE que la Commission d'Attribution des Marchés « CAM » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures, l'examen des offres puis le choix des titulaires ;

-PRECISE que la Commission d'Attribution des Marchés « CAM » sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres, et sera composée des mêmes membres que la CAO, à savoir de 5 titulaires et de 5 suppléants :

Monsieur LABADIE Bernard (Président)

Monsieur DUFAU Jean-Jacques (Membre Titulaire)

Monsieur LALANNE Guillaume (Membre Titulaire)

Monsieur TASTET Bernard (Membre Titulaire)

Monsieur LARROZE Lucien (Membre Titulaire)

Monsieur TERNUS Henri (Membre Titulaire)

Monsieur AMAROT Serge (Membre Suppléant)

Monsieur BOUDIGUE Xavier (Membre Suppléant)

Monsieur CASSOU-LALANNE Claude (Membre Suppléant)

Monsieur DUBICQ Gilbert (Membre Suppléant)

Monsieur LABAT Alain (Membre Suppléant)

-PRECISE que les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO ;

-PRECISE que peuvent être convoqués aux réunions de la Commission d'Attribution des Marchés « CAM », à titre consultatif :

- les agents compétents dans le domaine objet du marché ;
- le comptable ;
- toute autre personne pouvant être intéressée à cette commission.

-AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

2. Décision modificative N°1 au Budget Primitif 2023

Exposé des motifs

VU l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
 VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
 VU la délibération DCS2023_16 du conseil syndical en date du 28 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023 en cours,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En effet, le passage au non-assujettissement à la TVA pour le syndicat, a entraîné une modification d'affectation de ces dépenses de travaux. Il est donc nécessaire d'affecter les dépenses mandatées antérieurement sur les articles comptables admissibles.

De plus, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux « Equipement du seuil S21 à Caupenne », il est apparu un avenant au marché suite à des ajustements techniques du projet.

La décision modificative est détaillée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21 – Immobilisations corporelles	21538	Autres réseaux	0.00 €	+ 51 386.00 €	51 386.00 €
23 – Immobilisation en cours	2313	Constructions	19 200.00 €	+ 27 255.94 €	46 455.94 €
				78 641.94 €	

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
021 – Virement de la section de fonctionnement	021	Recettes	0.00 €	+ 56 837.19 €	56 837.19 €
13 – Subventions d'investissement reçues	1328	Autres	217 475.85 €	+ 21 804.75 €	239 280.60 €
				78 641.94 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
023 – Virement à la section d’investissement	023	Dépenses	0.00 €	+ 56 837.19 €	56 837.19 €
				56 837.19 €	

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
74 – Dotations, subventions et participations	7473	Départements	66 100.00 €	+ 15 451.19 €	81 551.19 €
	747888	Autres	0.00 €	+ 41 386.00 €	41 386.00 €
				56 837.19 €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L’UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **D’ADOPTER** la décision modificative n°1 sur le budget du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB)
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3. Délibération « Valorisation des actions du syndicat »

Exposé des motifs

Le syndicat réalise plusieurs types d’actions sur son territoire : les fonctionnalités de la ripisylve, les travaux de plantations, la mobilité des cours d’eau, la gestion de l’encombrement, le ruissellement et plantation de haie, la gestion de l’encombrement du lit mineur...

Monsieur le Président rappelle qu’il est important de communiquer et de valoriser les actions du syndicat sur son territoire. Pour ce faire, il convient d’élaborer des supports de communication (panneaux) sur des sites répertoriés.

Les six sites concernés :

- Sur le bassin versant du Gabas : à Samadet et à Eyres-Moncube
- Sur le bassin versant du Bahus : à Bahus-Soubiran et à Eugénie-les-Bains
- Sur le bassin versant du Louts : à Gamarde-les-Bains et à Hagetmau.

Cette action est financée par l’Agence de l’Eau Adour Garonne, le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine.

ACTIONS	DESCRIPTIF/LOCALISATION	Montant Prévisionnel BP23 en € TTC	Montant Prévisionnel BP23 en € TTC	AEAG	DEPARTEMENT DES LANDES	REGION NOUVELLE AQUITAINE
CONCEPTION GRAPHIQUE DE 6 PANNEAUX COMMUNICATION					20% du TTC (plafond à 2500€ dépenses)	
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Conception Graphique 6 sites : BV Gabas (Samadet/Eyres-Moncube) / BV Bahus (Bahus-Soubiran/Eugénie-les-Bains) / BV Louts (Gamarde-les-Bains/Hagetmau)	25 000,00 €	30 000,00 €	12 500,00 €	540,00 €	1 000,00 €

TRAVAUX ET ACTIONS

Il est présenté au Comité Syndical l'état d'avancement des travaux et des actions en cours et/ou achevés.

4. Les travaux

Travaux : Désencombrement Raisonné et Gestion de la Ripisylve.

Les travaux de Désencombrement Raisonné et Gestion de la Ripisylve (DRGR) relèvent du génie biologique et végétal et sont exécutés de manière « douce ». Ils consistent en l'enlèvement de certains embâcles qui se sont formés à proximité immédiate d'une zone à enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique (pont, route, habitation, etc...), à l'élagage et l'abattage sélectifs d'arbres.

La mise en dépôt du bois valorisable est laissée à la disposition du propriétaire riverain hors d'eau, les résidus issus des travaux (type branchage) sont broyés hors des secteurs forestiers, et dans les secteurs forestiers, les branchages sont « calés » dans une cépée hors d'eau.

Les secteurs concernés pour cette année sont :

- BV Gabas 64-40 : Ger à Samadet
- BV Louts 64-40 : Thèze à Hagetmau + amont des seuils de Caupenne et Gamarde-les-Bains
- BV Bahus 64-40 : Claracq à Mauries + amont du seuil de Fargues

L'entreprise SB PAYSAGE a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 74 050.32 € TTC. Les travaux débiteront début octobre, et s'effectueront de l'amont vers l'aval.

En fonction de l'avancée des travaux, un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés ainsi qu'aux communes, délégués et référents.

Travaux : Gestion des plantes invasives.

Sur le territoire du syndicat, plusieurs sites sont en cours de traitement pour la gestion des plantes exotiques envahissantes.

Sur la commune de Touloulette, un foyer d'Erables Negundo est présent. Cette espèce végétale a une dynamique de développement très concurrentielle. La méthode employée pour ce traitement est une coupe des érables à 1m/1m20 de hauteur. Cela permettra de commencer à épuiser l'arbre en gardant sa fonctionnalité de dissipation d'énergie lors des crues.

Le but étant de revenir 1 fois par an durant 3 ans (année de coupe + 2 ans) pour couper les potentielles nouvelles repousses. Toutes nouvelles pousses sortant du sol devront être arrachées. L'entreprise SB PAYSAGE réalise les présents travaux.

Pour le traitement du foyer de Renouée du Japon à Hagetmau, l'entreprise SCOP EGAN AQUITAINE est titulaire du marché, pour un montant de 15 720.00 € TTC. Ce marché est conclu pour 5 ans. La renouée du Japon a l'une des dynamiques d'expansion les plus envahissantes et à une capacité à écraser rapidement les autres essences. Le site ciblé se situe aux abords d'une départementale longeant la commune d'Hagetmau. Le foyer d'à peu près 30m² est âgé et dense. La méthode utilisée est la mise en place d'un grillage auto-étouffement (maille 1x1cm) sur le massif de renouée maintenu par des pieux. Le but est que la renouée du Japon s'autodétruit en utilisant sa force de croissance. La renouée va poursuivre sa croissance et s'étrangler dans les mailles, dans l'objectif de s'épuiser et dépérir.

*Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'onglet **Actualités** sur le site internet du SGLB ou en cliquant sur <https://www.sglb.fr/2023/09/26/visite-de-chantier-a-destination-des-partenaires-et-elus-locaux-2023/>*

Sur la commune de Louer, un site est envahi sur plus de 5 000 m² de renouée du Japon. Une méthode d'éco-pâturage avec des caprins semble être la solution la plus économique et naturelle pour la gestion du site. Celui-ci appartient à la commune de Louer mais est sous la gestion de l'ONF. Après plusieurs échanges, la méthode présentée avec la mise en place des caprins n'est pas recevable par l'ONF.

Les techniciens du syndicat vont prendre contact avec les services de la DDTM des Landes pour une demande de dérogation.

Travaux : Plantations.

La ripisylve (végétation des berges) est parfois absente ou trop mince pour être fonctionnelle. Sa restauration permet de constituer une zone tampon efficace entre les cours d'eau et les activités sur le lit majeur. Après échanges avec les propriétaires riverains et sous réserve d'accord, formalisé par une convention, des plantations seront prévues sur plusieurs sites pour cette année :

- BV Gabas : Audignon, Sainte-Colombe, Bats
- BV Louts : Saint-Aubin (plantation avec les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Aubin)
- BV Bahus : Saint-Sever et Pécorade

Le marché de plantation est conclu pour 4ans (jusqu'à août 2025) et prévoit un entretien des plants pendant 3 ans ; l'année de plantation et les deux années suivantes. L'entretien des plants consiste à un débroussaillage autour de chacun.

Il est important de souligner que le marché prévoit une clause de mortalité. En effet, si 25% des plants sont constatés morts, l'entreprise doit les remplacer. Cependant, le constat de mortalité doit être fait par l'entreprise SANGUINET FRERES et le SGLB, sans quoi la clause ne peut être levée.

Travaux : Annexes Hydrauliques.

Les annexes hydrauliques ou fluviales sont des fossés, bras morts ou dépressions dans le lit majeur de la rivière, c'est-à-dire dans le champ d'expansion naturel des crues. Les bras morts correspondent souvent à d'anciens tracés de la rivière.

Ces zones humides situées en bordure immédiate du cours d'eau sont immergées au moins une partie de l'année et s'assèchent naturellement en été, permettant ainsi le développement d'une végétation semi-aquatique riche et spécifique (ex. : joncs, roseau, iris, laïches...).

Travaux 2022 : Site RD933S

Le site « Route de Saint-Sever/Hagetmau » a été achevé cette fin d'été. Il a été réalisé par l'entreprise SB PAYSAGE pour un montant de 13 260.00 € TTC, et s'est déroulé en deux phases :

- **Phase 1** : Abattage sélectif de la ripisylve afin de réaliser l'ouverture du milieu, et vidange de la zone humide
- **Phase 2** : Reprofilage de l'annexe en période de basses eaux et création d'une berge afin de reconstituer une zone de mare comparable à celle de l'état initial

Une visite de chantier s'est déroulée le 25 septembre dernier avec les élus du Bureau, les communes concernées, et les partenaires techniques et financiers.

Travaux 2023 : Site Toulouzette

Sur la commune de Toulouzette, l'entreprise SB PAYSAGE a réalisé les travaux courant septembre pour un montant de 17 100.00 € TTC. Il s'agissait de couper certains arbres afin de rouvrir le milieu nécessaire à l'emprise de l'annexe, de caler les arbres hors de portée des crues et de broyer les rémanents, de terrasser la zone, d'évacuer et régaler la terre sur la parcelle appartenant au syndicat.

*Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'onglet **Actualités** sur le site internet du SGLB ou en cliquant sur <https://www.sqlb.fr/2023/09/20/reouverture-dannexes-hydrauliques-sur-le-qabas-landais-2023/>*

Travaux : Continuité écologique.

Dans le cadre de la réglementation et de la politique nationale de Reconquête de la Continuité Ecologique (RCE) des cours d'eau, le syndicat, propriétaire de sept seuils sur son territoire, devait les mettre en conformité.

Tous ces aménagements sont à ce jour achevés, à savoir :

Sur le bassin versant du Bahus :

- Équipement du seuil par une passe à poissons (espèce cible « l'anguille ») - commune de Fargues

Sur le bassin versant du Louts :

- Effacement du seuil S17 – commune de Saint-Cricq-Chalosse
- Effacement du seuil S29 – commune de Poyanne/Nousse
- Effacement partiel par la création d'une échancrure du seuil S22 – commune de Larbey/Caupenne
- Effacement partiel par la création d'une échancrure du seuil S29 – commune de Lourquen/Lahosse
- Équipement du seuil S21 par une passe à poissons - commune de Caupenne/Larbey
- Équipement du seuil S31 par une passe à poissons - commune de Gamarde-les-Bains/Saint Geours d'Auribat

Travaux : Renaturation du Gabasset.

Sur le bassin versant du Gabas, le ruisseau du Gabasset, commune de Coudures, est un ruisseau ayant été remembré, recalibré et dépourvu de végétation. Afin de rétablir un écoulement, permettre de dégager les drains et redonner un dynamique naturel à ce cours d'eau, la solution de reméandrer le cours d'eau est la solution la plus opportune. L'entreprise MONTIEUX et Fils TRAVAUX a été retenue pour la réalisation de ces travaux, qui devraient démarrer fin novembre.

Des conventions sont établies entre les propriétaires et le SGLB.

5. Les études

Etudes : Etude de pré-localisation des zones humides.

Les zones humides ont un rôle important dans la préservation de la ressource en eau. Elles constituent un patrimoine naturel caractérisé par une grande diversité biologique et contribue à une gestion équilibrée de la ressource en eau. De par leurs fonctions, elles participent à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cependant, mal connues, mal identifiées, elles sont fortement menacées.

Dans le cadre de ces compétences, une étude de pré-localisation des zones humides présentes sur le territoire du SGLB a été lancée. Le bureau d'études ASUP Sols & Urbanisme a été retenu pour un montant de 42 684.00 € TTC. Un comité de pilotage (COFIL) a eu lieu le 25 septembre dernier.

La méthode utilisée par le bureau d'études s'appuie sur un modèle de prédiction à l'aide de la combinaison d'informations : le résultat de ce modèle doit nécessairement être validé sur le terrain pour en ajuster éventuellement les paramètres. Cette phase de validation est réalisée sur un certain nombre de secteurs du territoire, à l'aide des critères pédologiques et botaniques. Les techniciens du SGLB accompagneront le bureau d'études au cours de cette phase pour une bonne appropriation des méthodes.

En effet, il faut envisager les bassins versants comme des territoires de continuité, où la zone humide réelle est tout autant importante que les flux qui l'alimentent : il faut donc éviter de se focaliser sur la notion de zone humide réelle et s'attacher à comprendre quel est le trajet global de l'eau dans un paysage.

*Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'onglet **Actualités** sur le site internet du SGLB ou en cliquant sur <https://www.sglb.fr/2023/09/27/comite-de-pilotage-du-lancement-de-letude-de-pre-localisation-des-zones-humides-sur-le-territoire-du-sglb/>*

Etudes : Etude de définition d'un plan de gestion 64/65.

L'étude stratégique de définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) a été réalisée par le bureau d'études SEGI-PCM Ingénierie. Le dossier du programme de gestion des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus 64/65 est en cours d'instruction par les services de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques.

Le plan de gestion sera déclaré d'intérêt Général au cours du premier semestre 2024.

Une DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage, ici le SGLB, d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (Article L. 211-7 du Code de l'Environnement).

Le recours à cette procédure permet notamment :

- D'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau (notamment pour pallier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau) ;
- De légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Les missions concernées par la DIG 64/65 du SGLB sont :

- L'entretien de la ripisylve
- Les protections de berges en techniques végétale et enrochement de moins de 20 mètres
- La gestion des embâcles
- Les plantations de haies et ripisylve
- La gestion des plantes exotiques envahissantes
- Les déplacements d'enjeux

Après échanges avec les services de la DDTM, il conviendra de déposer chaque année, un dossier réglementaire pour :

- Les enrochements supérieurs à 20 mètres et inférieurs à 100 mètres
- Les annexes hydrauliques
- Les descentes aménagées
- La renaturation

ANIMATION ET COMMUNICATION

6. Les animations

Animations solaires.

En partenariat avec le Syndicat Adour Midouze (SAM), plusieurs animations auprès des scolaires de la communauté de communes Chalosse Tursan ont été réalisées sur l'année scolaire 2022/2023. Sur le même principe, les écoles de la communautés Terres de Chalosse ont été sollicitées pour des animations sur l'année scolaire 2023/2024. Les écoles ont jusqu'au 20 octobre 2023 pour se positionner.

Il convient de rappeler qu'un maximum de 20 animations est prévu sur cette année scolaire.

L'école de Saint-Aubin sera associée à la réalisation de plantations sur la Gouaougue (BV Louts) début décembre. L'entreprise SANGUINET FRERES réalisera les pré-trous, et disposera les plants et protections ; les élèves réaliseront la plantation.

Animation Technicien rivière.

Le syndicat est en relation avec la formation « Technicien rivière » du CFPPA de Vic-en-Bigorre. Ils ont été rencontrés le 26 septembre dernier pour une présentation du syndicat et de ses actions, puis pour la présentation d'un projet tutoré. En effet, les élèves réaliseront un état des lieux et un diagnostic du Ruisseau du Trou sur la commune de Luquet (Bassin versant du Gabas).

7. La communication

Pour valoriser les actions portées par le syndicat, il convient de communiquer sur le territoire. Pour ce faire, l'entreprise PIC BOIS va réaliser la conception graphique de ces six panneaux de communication.

Les thématiques abordées par site seront :

Sur le bassin versant du Gabas

- À Eyres-Moncube : Ruissellement et plantation de haies
- À Samadet : Les fonctionnalités de la ripisylve

Sur le bassin versant du Louts

- À Hagetmau : Gestion de l'encombrement du lit mineur
- À Gamarde-les-Bains : La mobilité des cours d'eau et un déplacement d'un chemin

Sur le bassin versant du Bahus

- À Eugénie-les-Bains : Gestion de l'encombrement du lit mineur
- À Bahus-Soubiran : Les fonctionnalités de la ripisylve et les travaux de plantations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

A l'issue de la réunion, une visite des chantiers réalisés était prévue, à savoir la réalisation d'un puit en berge et l'équipement du seuil de Gamarde-les-Bains par une passe à poisson.